



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Département de l'économie et de la formation
Service de la formation professionnelle
Office d'orientation scolaire et professionnelle du Valais romand

Departement für Volkswirtschaft und Bildung
Dienststelle für Berufsbildung
Amt für Berufs-, Studien- und Laufbahnberatung Unterwallis



Charte de la formation des adultes délivrée dans les CIO de l'OSPVR

Notre mission est de renforcer la capacité des adultes à gérer :

- ⊕ leur employabilité ;
- ⊕ leurs compétences ;
- ⊕ leur intégration professionnelle

tout au long de leur vie active au moyen d'ateliers (cours collectifs) intégrant conseil, information, développement personnel et accompagnement individualisé.

Nous mettons à disposition de nos clients une expertise reconnue dans les prestations couvrant les domaines suivants :

- ⊕ orientation des adultes et gestion de carrière ;
- ⊕ réinsertion professionnelle ;
- ⊕ reconnaissance et validation des acquis ;
- ⊕ développement des compétences psychologiques et relationnelles.

Nous veillons, dans une approche andragogique à :

Par notre attitude

- ⊕ considérer l'apprenant comme un partenaire unique, expérimenté, capable d'autonomie et de responsabilité ;
- ⊕ considérer l'adulte comme une personne capable d'apprentissage et de développement tout au long de sa vie ;
- ⊕ respecter et valoriser l'apprenant en prenant en compte ses forces, ses limites et ses besoins dans son contexte ;

Dans le rôle de formateur et de conseiller

- ⊕ induire des attitudes proactives et réalistes dans la mise en place de projet ;
- ⊕ augmenter les capacités d'autogestion de façon durable ;
- ⊕ mettre à disposition les informations et moyens utiles à atteindre les objectifs des participants dans une approche basée sur la concertation et la transparence ;
- ⊕ respecter les exigences de confidentialité et à ne transmettre des informations qu'avec l'accord des participants ou des clients ;
- ⊕ fournir un accompagnement individualisé et efficace

Nous voulons être à la fois le partenaire fiable et compétent des apprenants, des mandants et des financeurs.

Les CIO collaborent de manière interinstitutionnelle et contractuelle avec les partenaires de l'emploi et de la formation et garantissent à chaque partie :

- ⊕ la transparence de l'offre, des méthodes et objectifs pédagogiques ainsi que des modalités de collaboration et de transmission d'informations ;
- ⊕ des prestations orientées client, économiques et efficaces.

Nous participons en première ligne à la réflexion et au développement de politiques et de dispositifs innovants et adaptés aux besoins des adultes et aux ressources disponibles.

Nous considérons les collaborateurs comme notre bien le plus précieux :

- ⊕ nous cherchons à valoriser le travail de chacun et visons la collaboration et la concertation ;
- ⊕ nous favorisons l'initiative et la réflexion et cultivons le respect des règles éthiques professionnelles ;
- ⊕ nous promouvons la formation permanente de tous les collaborateurs ;
- ⊕ nous cherchons à responsabiliser chaque collaborateur de façon à renforcer les valeurs communes de service public.

Nous exigeons de nos formateurs (trices) une double formation de psychologue conseiller en orientation et de formateur d'adultes.

Notre engagement-qualité vise à délivrer des prestations correspondant aux attentes et à respecter les contrats établis de manière à garantir :

- ⊕ la satisfaction des participants (tes) ;
- ⊕ la satisfaction des mandants et financeurs ;
- ⊕ la satisfaction des collaborateurs et collaboratrices.

(Première version, septembre 2004 – mises à jour mai 2015 / février 2018)